

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 15 septembre 2009 à Janailat
affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PACAUD – JUILLET – LEFEVRE – LAURENT – CORSET – FILEYSSANT – DESSEAUME - DESLOGES - DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DENIS D. – AMEAUME – GAUCHI – JOUANNY - TANTY – TAGAND – CRESPIEN – TRUNDE – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE – LACHENY – PAROUTY – FOURNERON – COLLET – FOURNEL – LAINE - LABBE – LAGROLLET – FAYADAS – SOUTON – LESCURE – LARPIN – BARBE – AUDOT – DESAGNAT LABAR – MARGUERITAT – GAILLARD – AUFAURE – ROUSSANGE – FRIC – LECREURER - TRUBINO – LEPETIT – LAPORTE.

Excusés : MM SERVAZEIX –VALLAEYS - BELOTTI – SIMONET – VERGNAUD - DAGOIS – BOUCHY POMMIER – JONCA - MEAUME – LAG RANGE – FOUCHET – GIRY – OZANEAUX – BRIGNOLI – SUCHET – GRENOUILLET – SERVIAT – VELLEINE –JALLOT – SANGRELET – CHEYPE – DENIS – GAUTHIER – ZANDVIET.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2009

M. Denis Fric précise que lors du vote sur l'étude de faisabilité d'une maison pluridisciplinaire de santé, il ne s'est pas abstenu mais a voté contre. Il demande que le compte-rendu soit modifié en ce sens.

M. Tagand demande s'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la subvention accordée à l'association Maisonnisses Loisirs pour l'organisation de la Foire aux Fromages, car en fonction du bilan le montant en a été revu à la baisse. Le Président lui indique qu'il n'est pas nécessaire de re-délibérer, puisque cet ajustement a été fait en application du règlement en vigueur concernant les aides aux évènementiels.

Suite à ces précisions, le compte rendu du précédent Conseil Communautaire est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RENDU DE L'ETUDE SUR LA CREATION D'UN CENTRE CULTUREL A SARDENT

Mme Glaizes, du cabinet Puzzle, qui a été missionné pour réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité d'un pôle culturel à Sardent, présente le rendu de son travail :

La question posée était :

Est-il possible de construire à Sardent un équipement structurant pour le territoire ?

- Validation de l'implantation à Sardent
- À définir : missions et contenu au regard des besoins et du potentiel du territoire

Rappel de l'état des lieux et diagnostic des besoins :

- Pôle d'attractivité et centralité :
2 bourgs plus importants Sardent et Ahun sans réelle centralité pour le territoire.
Au cœur d'un triangle : Guéret/Aubusson/Bourganeuf
- Faible densité et temps de parcours : réduction de la zone de chalandise des équipements

Atouts et contraintes du territoire :

- Faible densité et enclavement

Mais

- Démarche militante et associative de la population : engagement bénévole important
- Population en demande d'animation

L'offre culturelle :

- La saison culturelle
- Les lieux : salles polyvalentes
- Les acteurs structurants amateurs : les associations sardentaises très présentes : Théâtre'enfants et Entre'chats. Lez'arts'bo, compagnies de théâtre amateurs.
- Les acteurs structurants professionnels ou institutionnels: la Métive, la Scène Nationale d'Aubusson, association Faire et défaire
- Les manifestations identitaires : foire à l'huître et trial

Diagnostic de l'offre culturelle :

Les +

- Engagement associatif important et pluridisciplinaire.
- Des savoir-faire locaux essentiels à mobiliser en matière de spectacle vivant : Théâtre'enfants par exemple.
- Un lieu de référence, la Métive, pour la création contemporaine professionnelle ouvrant à un réseau d'acteurs internationaux.
- Des endroits de diffusion non professionnels mais proches du public et facilement appropriables, certains ayant par ailleurs été récemment mis aux normes.

Les -

- Essoufflement prévisible des bénévoles : conditions de travail difficiles pour certains, bloquant l'évolution, difficultés financières.
- Territoire cerné par des lieux de diffusion structurants et attractifs.
- Augmentation des tarifs des spectacles de la Scène Nationale : va réduire le nombre de diffusion.

Les besoins du territoire :

- Pérenniser l'action amateur
- Entretenir une action culturelle de proximité
- Maîtriser les coûts
- Ne pas faire un nouveau lieu de diffusion, car il existe plusieurs lieux de diffusion autour.

Préfiguration de l'équipement :

- Le concept de boîte à outil : Pérenniser l'action amateur, ne pas créer seulement un lieu de diffusion, maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement, ouvrir la porte à tout type d'activité, créer un lieu fédérateur donc pluridisciplinaire.
- Lieu de fabrication pour les amateurs, en complément de la Métime, lieu dédié aux professionnels
- Ouverte à tous : Le lieu du possible pour tous les acteurs du territoire.
- Gérée par un opérateur légitime et parfaitement identifié. Nécessité d'une organisation très claire et acceptée par tous : au cours de l'étude un collectif associatif s'est créé. Il serait intéressant de s'appuyer sur ce collectif pour assurer la gestion de l'équipement.

Eléments de programme :

- Une halle pluridisciplinaire avec un équipement scénique minimum et des caractéristiques permettant une appropriation facile pour tous :
- Dimensions : 12 m par 36 m, 6 m de hauteur sous plafond « portionnable »
- Équipement : plafond noir, résille technique, réseaux électriques ad hoc (puissance et sécurité)
- En option : bloc de scène avec podium amovible et pendrillons, gradins amovibles 300 places et plancher de danse démontable.
- Associations sardentaises à demeure
- Appropriation et auto-construction
- Développement durable

Superficie :

Unités fonctionnelles	Superficie en m ² utiles	Nbre unités	Superficie totale	Commentaire
aire extérieure			1000	permettant l'accueil d'un complément de chapiteau pour la foire aux huitres
parking				nombre de places à déterminer
FONCTIONS ACCUEIL			120	
Hall d'entrée	20	1	20	
cuisine	20	1	20	
espace repas/buvette	50	1	50	25 places assises : tables et bancs
Sanitaires	5	6	30	
FONCTIONS ANIMATION			472	
salle	432	1	432	12 m x 36 m hauteur : 6 m. Possibilité de séparer la salle.
rangement	40	1	40	
FONCTIONS INTERNES			135	
bureau	30	1	30	
salle de réunion	30	1	30	
atelier	25	1	25	
rangement	50	1	50	Division éventuelle en alvéoles
FONCTIONS TECHNIQUES			25	
locaux techniques	25	1	25	
TOTAL SU			752	
TOTAL SHON			902,4	Rapport SHON /SU 1,2

1ère approche de l'investissement :

1 Travaux de construction			
	Surface	Prix/m ²	TOTAL € HT
1.1 Foncier	pm	nc	nc
1.2 Travaux	902	1 100	992 200
1.3 VRD	1 500	150	225 000
TOTAL SURFACES / COÛT TRAVAUX € HT			1 217 200
2 Equipements mobiliers			
	Unité	Prix/unité	TOTAL € HT
2.1 equipements scénographiques			
serrurerie			10 000
éclairage - sonorisation			5 000
tenture			2 000
gradins télescopiques			20 000
TOTAL COÛT équipements mobiliers € HT			37 000
3 Etudes			
sur coûts travaux	taux	base	TOTAL € HT
3.1 Honoraires maîtres d'œuvre	9,0%	1 217 200	109 548
3.2 Mission OPC			5 000
3.3 Mission SPS			5 000
3.4 Mission SSI			5 000
3.5 Bureau de contrôle			10 000
3.6 Assurance dommages ouvrage	1,0%	1 217 200	12 172
3.7 Etudes techniques préalables		pm	pm
TOTAL COÛT études et aléas € HT			146 720
TOTAL GENERAL EUROS HT			1 400 920
TOTAL GENERAL EUROS TTC			1 675 500

1ère approche du fonctionnement : soit le coût d'un régisseur à temps plein et d'un intermittent (ou prestations externes) pour appuyer le régisseur lors des manifestations.

1 Coût de personnel		€ HT / an
régisseur (subventionnable dans le cadre d'un emploi associatif)		35 000
intermittent ou prestations extérieurs		15 000
TOTAL € HT		50 000
2 Coût d'alimentation / maintenance		€ HT / an
	Unité	
électricité	902	5 412
eau	902	1 353
gaz /bois	902	3 608
maintenance (chaudière, sécurité...)	902	3 608
entretien ménager	902	3 608
TOTAL € HT		8 569
3 Coût d'entretien en investissement		€ HT / an
	Unité	
entretien bâtiment	902	9 020
parc matériel scénique		5 000
TOTAL € HT		14 020
TOTAL GENERAL EUROS HT		72 589
TOTAL GENERAL EUROS TTC		86 816

Nota : une erreur de calcul apparaît dans le tableau sur le poste 2 : le total est de 17 589 au lieu de 8559 ce qui donne un total général HT de 81609 (au lieu de 72 589).

Suite à la présentation de Mme Glaizes, plusieurs remarques émergent :

Le coût du projet est jugé « faramineux » par certains, pour un équipement qui servira principalement aux associations sardentaises.

D'autres craignent au contraire que si cet équipement est construit, il draine l'ensemble des associations et événements du territoire, ce qui aurait une influence néfaste sur l'animation dans les différentes communes.

Plusieurs conseillers indiquent au contraire que les associations de Sardent ne profitent pas qu'aux sardentais, et qu'il y a véritablement besoin d'un lieu de pratique aux normes, lequel doit bien être « posé » quelque part. Ce lieu permettrait à l'ensemble des associations du territoire de pratiquer dans des conditions quasi-professionnelles une fois de temps en temps, même si elles n'intègrent pas cet équipement au quotidien.

Hélène Glaizes souligne que le travail réalisé par les associations à Sardent est remarquable, et qu'il contribue largement au développement du territoire. Cependant, les préfabriqués actuels étant inadaptés, il y a fort à parier que si un pôle structurant n'est pas mis en place, l'engagement associatif risque de s'essouffler.

Quelques conseillers appuient cette idée, et soulignent qu'il serait dommage de laisser ce noyau associatif disparaître.

Les débats s'orientent ensuite sur les aspects budgétaires :

Des questions sont posées concernant la capacité financière de la Ciate à supporter l'investissement d'une part et le fonctionnement d'autre part. Il est difficile de répondre à cette question concernant l'investissement dans la mesure où la recherche de financement n'a pas été menée. On peut cependant penser qu'en matière d'investissement il sera possible de mobiliser entre 60 et 70 % du montant, les 30% restants étant supportables par le budget de la Ciate, mais à condition le cas échéant de « sacrifier » d'autres projets. Le fonctionnement pose plus de problèmes, sachant qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir des financements de fonctionnement.

Concernant la proposition de Mme Glaizes de faire participer les associations à l'aménagement de la salle, elle semble difficile à mettre en œuvre car les associations ne seront pas propriétaires. La question lui est posée de la possibilité de réduire les dimensions, afin de réduire l'ensemble des coûts.

Mme Glaizes répond que cela serait toujours possible, mais que cela lui semble dommage car les surfaces programmées tiennent compte des besoins réels.

M. Thierry Gaillard, Maire de Sardent, indique qu'il serait intéressant de représenter ces réflexions au Comité de Pilotage, afin de voir ce que les partenaires en pensent.

Suite à ces débats, il ressort qu'il est nécessaire d'affiner le programme d'une part, et de déterminer les possibilités de financement d'autre part. Ce n'est qu'avec ces éléments, et au regard du budget de la Ciate et des autres projets en réflexion, que la décision pourra être prise.

Il est donc retenu de continuer à travailler sur le dossier afin d'obtenir l'ensemble de ces éléments, avant de représenter le projet lors d'un prochain conseil communautaire.

MODIFICATION DU MONTANT DE L'AIDE ALLOUEE A BISONS NATURE

Lors du Conseil Communautaire du 23 juin dernier, une subvention d'un montant de 1370 euros avait été allouée à l'association Bisons Nature pour l'organisation de leur fête western 2009, au titre des aides aux évènementiels.

Une erreur s'était cependant glissée dans le tableau de présentation des aides, l'association ayant en réalité sollicité une aide de 1870 euros.

Il est proposé de revoter l'aide avec ce nouveau montant, étant entendu que cela rentre dans l'enveloppe annuelle des aides.

Le Conseil Communautaire vote en faveur de cette nouvelle aide à l'unanimité.

REPLACEMENT DE LA CHARGEE DE MISSION TOURISME, CEL, CULTURE

Frédérique Colé, chargée de mission tourisme, jeunesse, culture quittera son poste au 30 septembre. Un recrutement a été organisé, afin de trouver un/une remplaçant(e) au plus vite.

La personne sélectionnée s'appelle Virginie Joubert. Sur la base de la délibération du 21 octobre 2008, elle est recrutée pour un Contrat à Durée Déterminée de 29 mois du 1er octobre 2009 au 29 février 2012, avec une rémunération comprise entre l'indice brut 558 majoré 473 et l'indice brut 500 majoré 431.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le remplacement de la chargée de mission tourisme, CEL et culture dans les conditions décrites à l'unanimité.

PRESENTATION DU BILAN DU SPANC

Antoine Hiéronymus, responsable du SPANC, présente le bilan du SPANC :

<i>Année</i>		2007	2008	2009	Total
ANC Neufs	contrôle de Conception	65	61	35	161
	contrôle de bonne Exécution	46	58	37	141
ANC Existants	Diagnostics	165	244	306	715
	Pas de nuisances	92	61		37,4%
	Faibles nuisances	54	110		40,1%
	Importantes Nuisances	19	73		22,5%

Les diagnostics des communes de Saint Eloi, Janaillat, Thauron, Mazeirat, Saint Hilaire La Plaine et Moutier d'Ahun ont été réalisés.

244 diagnostics ont été effectués pour l'année 2008 sur les 400 prévus, mais en contre partie les dossiers d'assainissement neuf sont plus nombreux. Le budget du service pour l'exercice 2008 était donc équilibré, malgré la diminution du nombre de diagnostics.

Le choix de privilégier la mission de conseil au sein du service s'était déjà justifié durant l'année 2007. L'exercice 2008 a permis de confirmer l'utilité d'apporter un maximum de conseil aux particuliers comme aux mairies, vu le nombre de sollicitations.

L'embauche d'un deuxième agent au niveau du service est intervenu en juin 2008, permettant de prévoir pour l'année 2009 : 600 diagnostics de l'existant et 50 dossiers d'assainissement neuf. Le budget 2009 est de 90 436 euros, avec des recettes du service de 65 350 euros et 25 000 euros de subventions.

Sur l'ensemble des exercices, 835 habitations ont été contrôlées, 715 installations diagnostiquées plus 120 installations réhabilitées. Avant fin 2012, délais fixé par la loi, il reste environ 2 700 installations à visiter. Il y a donc un retard dans l'exécution des contrôles, mais le budget s'équilibrant, il devrait être possible de garder le second technicien jusqu'à 2012, ce qui permettra de terminer les contrôles dans les temps.

Il est à noter que la proportion d'installations contrôlées qui provoquent d'importantes nuisances a beaucoup augmenté en 2009 par rapport à 2008. Cela est lié aux communes inventoriées. En effet, les communes où l'on observe un moindre renouvellement de la population ont une part plus importante d'installations vétustes et donc polluantes. Malheureusement, l'agence de l'eau n'apportant pas d'aides à la réhabilitation, ces installations risquent de rester en l'état pendant longtemps.

Mme Trubino, de la commune de Thauron indique que certaines personnes qui ont été contrôlées dans l'année n'ont toujours pas reçu leurs rapports. Elles ont fait état de leur mécontentement d'autant plus qu'elles ont déjà payé la redevance. Il faudra envoyer les rapports au plus vite.

Certains conseillers s'étonnent du fait que des personnes qui n'ont pas de système d'assainissement aient eu à payer la redevance. Il leur est répondu que cela est un choix délibéré de faire payer les personnes qui n'ont pas d'installation. En effet, si on les exonérait, cela reviendrait à cautionner le fait de ne pas avoir d'installation et à les avantager par rapport à d'autres qui font l'effort de mettre un place un assainissement.

ACTION DE VALORISATION DU PATRIMOINE BATI : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA REPONSE A L'APPEL A PROJET REGIONAL PORTEE PAR LE PAYS SUD CREUSOIS

L'action de valorisation du patrimoine bâti traditionnel menée dans le cadre du Pays Sud Creusois depuis 2006 étant terminée, il est proposé de mettre en place une nouvelle action. A cette fin, une candidature permettant de répondre à un appel d'offre régional est en cours d'élaboration, toujours dans le cadre du Pays Sud Creusois. Elle doit comprendre 4 volets.

La candidature du Pays Sud Creusois

Volet 1 : Sectorisation

Le cahier des charges de l'appel à projet régional exige de cibler l'action sur des secteurs spécifiques. Le nombre de secteurs doit en outre être assez restreint et ce en fonction de l'enveloppe financière et des modalités d'intervention imposées par le document consultatif.

En raison de ce cahier des charge, la stratégie retenue à l'échelle du Pays consiste donc à mettre le dispositif au service de la visibilité et l'attractivité du territoire. En effet, suite à une enquête auprès de l'ensemble des communes de la CIATE et à une visite sur site de la chargée de mission habitat, il apparaît que le critère de qualité patrimoniale ne permet pas de « départager » les différents bourgs et hameaux du territoire car de très nombreux villages comprennent du patrimoine bâti remarquable.

Les critères retenus, déclinés en trois sous-critères – visibilité et attractivité liée à un « pôle de service », visibilité liée à un axe de circulation structurant, visibilité et attractivité touristique - permettent au contraire d'établir une sectorisation assez restreinte et pertinente au regard du territoire du Pays Sud Creusois. Le tableau ci-dessous présente les différents secteurs proposés ainsi que leur typologie.

De plus, la sectorisation qui doit être portée dans la candidature devant être très précise (à la parcelle près), le dernier bureau a proposé d'apporter des précisions quant à la délimitation des différents secteurs. La délimitation choisie prend en compte des critères d'appréciation simples et clairs afin de pouvoir l'expliquer et le justifier auprès des habitants concernés. Elle est traduite sous forme cartographique.

Volet 2 : Définition du type de patrimoine à restaurer et nature des travaux subventionnés

Le Pays Sud Creusois s'appuie comme précédemment énoncé sur un travail très précis de sectorisation, définissant ainsi des périmètres de qualité patrimoniale intéressante et offrant une cohérence urbanistique forte. Il ne souhaite pas définir un type unique d'habitat éligible aux futures aides. En effet, à l'instar du territoire régional, le Pays est le miroir d'une succession d'époques, de modes et de savoirs faire qui lui confèrent aujourd'hui son identité et son caractère. Il s'agit donc de décrire les différents types de bâtis que l'on retrouve sur le territoire tout en reprenant les contraintes apportées par le cahier des charges. Le Pays souhaite s'engager dans un second temps dans une définition précise des travaux éligibles et du type de matériaux à utiliser grâce à un travail en partenariats avec des interlocuteurs spécialisés dans la préservation du patrimoine : SDAP, CAUE, Fédération du Bâtiment, LMB de Felletin, associations... L'objectif est de créer des supports techniques de communication et de sensibilisation (ex. fiches conseils par types de bâtis avec les matériaux associés et les indications pour réaliser les travaux de manière réussie et respectueuse du patrimoine).

Volet 3 – Programme de valorisation du patrimoine restauré

La volonté affichée par la Région dans son cahier des charges sur ce point est de rendre visible et cohérent le dispositif. Le Pays Sud Creusois a décidé de s'appuyer sur les initiatives existantes pour valoriser l'opération, en faisant notamment références aux actions inscrites à la convention territoriale (ex : activités de Bâti et savoir faire, GR de Pays, sentiers d'interprétations...). Pour chaque secteur, une proposition de valorisation via ces actions est faite. En parallèle, l'accent est mis sur la mise en œuvre de différentes opérations de sensibilisation à la restauration du patrimoine bâti traditionnel (diffusion fiches conseils, réunions publiques, formations grâce à des partenariats : BSF, CAUE, LMB, SDAP, fédérations du bâtiment...). Il s'agit de ne pas envisager cette action comme un simple guichet mais comme la promotion et la valorisation d'un patrimoine riche et fragile.

		LIEUX-DITS	COMMUNES	CRITERES DE DELIMITATION (*)	Nbre de parcelles bâties	Nbre de projets potentiels
Pôles de services	1	CENTRE-BOURG	AHUN	Périmètre des anciennes fortifications comprenant également les parcelles bâties situées en pourtour extérieur.	211	4
	2	CENTRE-BOURG	SAINT SULPICE LES CHAMPS	Ensemble du bourg.	124	2
	3	CENTRE-BOURG	SARDENT	Périmètre de protection de l'église.	194	4
	4	CENTRE-BOURG + FONTFROIDE	PONTARION	Périmètre de protection de l'Eglise et du Château ainsi que les critères liés à la D941.		
D941	5	PAIN GAGNE + LA CHABANNE	SAINT HILAIRE LE CHATEAU	Parcelles bâties contigües à la D941 ou contigüité de la maison à une maison située sur une parcelle jouxtant l'axe de circulation ou espace public/collectif donnant sur la voie.	508	10
		LES RIBIERES + LES SAGNES + LE MAS BURGUET				
		CENTRE-BOURG				
		FAYE	LA POUGE			
		CENTRE-BOURG				
		LES SAUVELLES				
		COURCELLES + PUY LAMBERT + LE SUCHAUD + LE POTEAU	SAINT MICHEL DE VEISSE			
		CHARBONNIER	SAINT GEORGES LA P + CHAVANAT			
Pôles touristiques	6	MASGOT	FRANSECHES	Zone concernée par la ZPPAUP.	25	1
	7	CENTRE-BOURG	MOUTIER D'AHUN	Ensemble du bourg.	84	2
	8	CENTRE-BOURG	SOUS PARSAT	Ensemble du bourg (pourtour de 200 m autour du centre-bourg).	67	1
8 secteurs retenus sur 12 communes					1213	24

Volet 4 – Définition des modalités d'animation de l'opération (volet administratif, technique et architectural)

Les exigences du Conseil Régional sont de 2 ordres. Il convient, d'une part, de mettre en place une animation locale du dispositif sur le territoire pour mettre en place des actions de sensibilisation, accompagner les propriétaires, , réaliser le suivi administratif et financier des dossiers ; et d'autre part de garantir un accompagnement technique et architectural spécifique, différencié du suivi administratif.

La stratégie portée par le Pays est d'être au plus près des propriétaires et de sensibiliser à la notion de patrimoine rural traditionnel. Ainsi, il est prévu de délocaliser la commission locale « patrimoine bâti » et de permettre d'engager un échange avec le propriétaire et le cas échéant l'artisan. La réponse de l'architecte pourra donc être adaptée dans la mesure du possible au projet du propriétaire. Il s'agit de responsabiliser le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Les moyens humains mobilisés :

- Les **chargés de mission habitat des Communautés de communes** sont les 1ers interlocuteurs du porteur de projet. Ils aident au montage du dossier de demande d'aide et sont en relation avec le chef de projet Pays et les partenaires financiers pour le suivi du dossier ;
- Le **chef de projet Pays** coordonne le dispositif, organise les commissions et comités de pilotage. Il est chargé également du suivi financier de l'opération ;
- **Un architecte**, recruté pour des prestations ponctuelles de conseil, évalue le projet du propriétaire, rédige des prescriptions et des conseils pour la réalisation des travaux. Il vérifie ensuite de la bonne conformité des travaux réalisés.
Compte tenu des compétences spécifiques nécessaires, il est proposé de faire appel à une mission d'architecte conseil spécifique, restant à caractériser

Les organes associés au dispositif :

La **Commission locale de patrimoine bâti** [échelle CdC] : Il s'agit d'une instance opérationnelle composée d'élus locaux, des techniciens (chargées de mission habitat et chef de projet Pays) et de l'architecte conseil missionné. Elle consiste à une rencontre sur site avec le propriétaire et éventuellement l'artisan, afin d'envisager au mieux le projet de valorisation (types de travaux et matériaux utilisés, établissement des prescriptions)

Le **Comité de pilotage de l'opération** [échelle Pays] est l'instance qui suit l'avancement de l'opération, la consommation des crédits alloués, le programme de valorisation et de communication. Il peut si nécessaire réorienter le règlement des aides. Il rassemble élus, techniciens, architecte, financeurs, partenaires divers du dispositif (associations, fédérations...).

Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de la réponse à l'appel à projet régional envisagée par Pays Sud Creusois dans les conditions énoncées.

Les modalités financières de mise en œuvre de l'opération

Intervention financière envisagée pour la Région

- **Enveloppe financière potentielle** : 200 000 € à 300 000 € d'enveloppe globale par territoire retenu, pour 3 années, sans répartition des crédits par communauté de communes
- **Financement des travaux** :
 - Montant des travaux subventionnables : entre 5 000 € et 18 750 € TTC
 - Subvention de la Région : 40% du montant des travaux TTC [subvention de 2 000 € à 7 500 €]

Potentiel de dossiers à financer : environ 50 dossiers sur trois ans pour tout le territoire du Pays Sud Creusois, soit environ 15 dossiers pour la CIATE [5 dossiers par an]

- **Conseil Technique :**

Le suivi technique et architectural pourra être accompagné à hauteur de 80% de subvention dans la limite maximum de 15% de l'enveloppe allouée par Pays ou PNR

Mobilisation des crédits du Conseil Général

- **Enveloppe financière potentielle** : 50 000 € d'enveloppe globale pour l'ensemble du Pays Sud Creusois, pour 3 ans, sans répartition des crédits par communauté de communes
- **Utilisation des crédits** : Répartition possible des crédits du département entre le financement des travaux, les actions de sensibilisation et le conseil technique
- **Exigence du département** : Pour l'obtention des crédits alloués au financement des travaux, il convient de s'orienter vers une modulation de l'intervention financière selon les ressources du demandeur.
- Mobilisation de crédits Leader pour des actions de sensibilisation.

Il est proposé de mettre en place un abondement de la part de la CIATE sur les travaux subventionnables.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur d'un abondement de la CIATE à l'unanimité.

Dans le cadre du précédent programme de valorisation du patrimoine bâti, l'abondement était de 5% et il n'était pas soumis à condition de ressources. En lien avec les conclusions des réunions de concertation de fin 2008 où il été apparu que ce type d'action était trop élitiste, il est proposé, dans le cadre du nouveau programme, de moduler l'aide en fonction des revenus, ce qui permettrait d'apporter une aide plus conséquente pour les ménages ayant les revenus les plus faibles.

Par exemple , la modulation pourrait être la suivante:

- 15% d'aides pour les tranches d'imposition de 1 à 3,
- 5% pour la tranche 4 et 0% pour la tranche 5.

M. Buisnière pointe le fait que cette proposition n'est pas satisfaisante, puisque l'imposition sur le revenu ne reflète pas l'ensemble des revenus et des avoirs des ménages.

M. Fric souligne qu'en effet ce mode de modulation n'est pas tout à fait satisfaisante, mais qu'elle permet malgré tout d'écarter au moins une partie des personnes qui n'auraient pas besoin de l'aide. Dans cette mesure, la modulation semble malgré tout pertinente.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de cette proposition de modulation à l'unanimité, les modalités exactes étant à revoir en fonction du positionnement des autres communautés de communes du Pays et de l'enveloppe définitive accordée par la Région.

RIVIERES : AVANCEMENT DU CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN SUR LA CREUSE.

Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général va être déposé d'ici la fin du mois. Avant le dépôt quelques points doivent être tranchés :

- La pose des clôtures : Il est proposé de fournir l'ensemble des matériaux aux exploitants et qu'ils assurent la pose sur leurs parcelles, ce qui permet une meilleure appropriation de la démarche, ainsi qu'une baisse du coût.
- Intégration d'une modification du programme sur le ruisseau de Fransèches : Il est proposé d'ajouter au programme des travaux de mise en défend des berges sur l'amont du ruisseau dans un secteur oublié par l'étude préalable et d'intégrer aussi un aménagement de seuil à l'aval, il permet de rouvrir un grand linéaire.
- Concernant les travaux lourds de restauration de berge, il est proposé d'assurer la première année la pose de clôture et de laisser la nature reprendre ses droits avant d'intervenir de manière plus lourde.

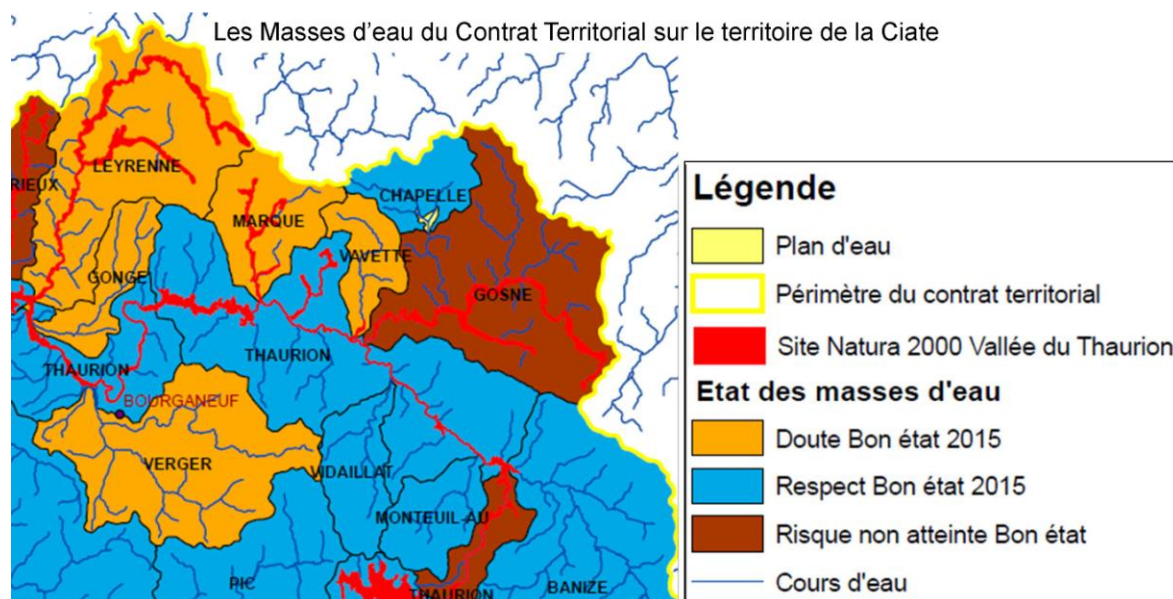
Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

RIVIERE : CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT

Le territoire de la Ciate s'appuie sur trois bassins versants, la Creuse, la Gartempe et le Thaurion. Ce dernier est situé dans le périmètre du Contrat Territorial « Vienne amont ». Ce contrat territorial porté conjointement par le PNR de Millevaches en Limousin et l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne permet une contractualisation avec des partenaires financiers pour réaliser des travaux à la manière d'un Contrat Restauration Entretien.

Le contrat territorial permet de travailler en concertation avec les autres collectivités locales et plus particulièrement avec la Communauté de Commune de Bourgneuf Royère avec laquelle certains cours d'eau sont en commun. La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) participe aussi au contrat et travaillera sur certains secteurs.

Les communes de la Ciate dont tout ou partie du territoire fait partie du périmètre du contrat territorial sont : Banize, Saint Michel de Veisse, Chavanat, Saint Sulpice les Champs, Fransèches, La Pouge, Saint-George-la-Pouge, Vidaillat, Le Donzeil, Sous Parsat, Lépinas, La Chapelle-Saint-Martial, Maisonnisses, Saint-Hilaire-Le-Château, Pontarion, Sardent, Thauron, Janaillat, Saint-Eloi, soit 19 communes. Le linéaire de cours d'eau concerné est de 120 km (source masse d'eau DCE). Une étude menée par la Ciate avait abouti à un linéaire de 214 km en prenant comme source la cartographie IGN (cours d'eau permanents et intermittents).



Principes de travail :

La morphologie et plus particulièrement l'ensablement est un facteur dégradant pour l'ensemble des masses d'eau. Cette thématique sera donc l'enjeu principal des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat territorial. Sur le territoire de la Ciate, l'importance du monde agricole en fait l'acteur principal sur cette thématique. Dans le contexte agricole, les actions envisagées concerneront la mise en défend des berges et l'aménagement d'abreuvoirs et de gués.

Suite à une question concernant les types d'abreuvoirs et de clôture qui seront utilisés, le technicien environnement précise que les matériel utilisé sera à discuter avec chaque agriculteur selon ses besoins et ses pratiques.

L'hydrologie, facteur dégradant pour le Thaurion amont devrait connaître une amélioration avec la modification du débit réservé de la retenue de Lavaud-Gelade liée au renouvellement de concession. Dans le cadre global du contrat une action de concertation avec EDF permettrait de s'assurer de cette modification et de travailler sur d'autres secteurs.

Sur les bassins les plus impactés (Gosne, Leyrenne, ruisseau de Marque et de Vavette), Il faudrait s'orienter vers une priorisation des actions permettant de répondre à l'enjeu morphologique à la source en limitant l'entrée de sédiments fins sur ces bassins versants. Pour le ruisseau de Marque, la FDAAPPMA (fédération de pêche) se propose de réaliser les travaux en adoptant les mêmes principes. Une convention sera signée afin de coordonner les actions. Il est bien précisé que la Fédération de Pêche adoptera également les même principes de financements des actions, de façon à ce qu'il y ait homogénéité sur le territoire.

Le Thaurion est un cours d'eau classé à migrateur (Truite fario et ombre). Les ouvrages doivent donc selon la loi être soit arasés (à la charge du propriétaire), soit aménagés, pour permettre la continuité écologique. La Ciate dans le cadre de ce Contrat Territorial pourrait être amenée à s'engager sur cette thématique, elle pourrait prendre en charge la maîtrise d'ouvrage en demandant une participation financière des propriétaires. Pour le moment des crédits seront fléchés vers des études.

Concernant les affluents, la législation n'impose pas le franchissement des ouvrages. Dans le cadre du contrat, il est proposé q'équiper les ouvrages les plus impactant.

Synthèse du programme :

Ci-dessous un tableau des actions envisagées par cours d'eau permet de synthétiser le programme de travaux. Les abreuvoirs sont affichés en nombre d'unité, les clôtures en mètres linéaires le reste en cout en € (pouvant parfois contenir plusieurs aménagements).

Cours d'eau	Abreuvoir (u)	Clôture (ml)	Obstacle (€)	Autre (€)	Coût	Coût masse d'eau
Ruisseau des Vergnes	11	1600	3000	1500	21900	
Ruisseau de Lavaugarde	7	630	2000		11520	
Thaurion				15000	15000	
Thaurion masse d'eau	18	2230	5000	16500		48420
Gosne Amont	5	1950			13800	
Gosne Aval			20000	3000	23000	
Ruisseau de l'Etang de la Chapelle	12	870			15480	
Ruisseau de Théolissat	7	450			8920	
Ruisseau du Donzeil	5	1050			9200	
Ruisseau de Yoreix	7	480			8920	
Gosne masse d'eau	36	4800	20000	3000		79320
Ruisseau de Vavette	11	1300	2500	3000		21700
Leyrenne	8	2050	1500			17700
Ruisseau de Vidaillat			4500			4500
Ruisseau de l'étang Rigoulet	7	1120			11480	
Ruisseau du Masfayon	6	1150			10600	
Banize aval			3000		3000	
Banize masse d'eau	13	2270	3000	0		25080

Les dépenses programmées s'élèvent à **196 720 € HT soit 235277 € TTC.**

Le conseil communautaire du 21/10/2008 avait mené une réflexion sur l'engagement financier de la Ciate pour la thématique cours d'eau. Une somme globale de 61500 € annuel d'investissement sur fonds propres avait été définie. Dans cette analyse, une dépense globale de 90 000 € sur 5 ans avait été fléchée vers des travaux sur le bassin versant du Thaurion. Le travail de définition des travaux a donc été réalisé dans l'objectif d'utiliser au mieux cette somme.

En fonction des masses d'eau et des types de travaux un financement moyen de l'ordre de 60% de la part de nos partenaires (AE, CR, CG) peut être espéré. C'est donc 225000 € soit 45000 € annuel qui pourront être investis.

La somme programmée ici est supérieure à celle envisagée dans l'estimation réalisée de nos moyens disponibles. Il semble cependant pertinent de maintenir la totalité de ce programme, sachant qu'il ne sera de toute façon pas réalisé entièrement, étant soumis à l'accord et à la bonne volonté des propriétaires.

Un sentier d'interprétation : un outil de communication et de sensibilisation.

Lors de l'élaboration du Contrat de Pays, la Ciate avait proposé la réalisation d'un sentier d'interprétation sur les gorges du Thaurion. Ce projet n'avait pas été retenu, et avait été stoppé dans l'attente de financements. Ce sentier avec sa thématique cours d'eau constitue un outil pédagogique permettant de sensibiliser le public aux enjeux de préservation et de respect des milieux aquatiques. Une première évaluation du coût a permis d'estimer le projet à **58 500 euros HT soit 69 966 euros TTC.**

L'étang de Masmangeas : un projet de valorisation du site pour la baignade et les loisirs

Une réflexion existe également sur la valorisation du site de Masmangeas, afin de réaménager le site pour la baignade. Or, le suivi de la DDASS indique un problème de cyanobactérie. Un plan d'action et d'étude peut être inscrit dans le cadre du CTVA. Un premier travail de terrain a permis d'identifier les différentes pistes de travail pour améliorer la qualité de l'eau :

- Une pression agricole faible, prévoir 700 m de clôture et 3 aménagements d'abreuvoir (5800€ HT).
- Une captation d'un ruisseau par un chemin (5000€ HT).
- La réalisation d'analyses et d'études plus poussées (10 000€ HT).

L'ensemble de la dépense pour ce projet s'élève à 20 800 euros HT soit 24 877 euros € TTC.

Au total, l'ensemble du programme prévu s'élève donc à 276 020 euros HT soit 330 120 TTC.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'ensemble du programme de travail proposé au titre du Contrat Territorial Vienne Amont. Le Conseil Communautaire valide l'ensemble des propositions à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ATELIER DE TAILLE DE PIERRE A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA PIERRE A MASGOT, COMMUNE DE FRANSECHES

Il est proposé de signer une convention de mise à disposition à titre temporaire et gratuit avec l'association des Amis de la Pierre de Masgot. Le Centre de la Pierre devant être rénové cette année, une convention plus globale, prenant en compte les deux bâtiments, dont les conditions seront à débattre, devra en effet être signée d'ici fin 2010.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de cette proposition à l'unanimité.

PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE LA PIERRE : MODIFICATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Pour rappel, le projet d'aménagement du Centre de la Pierre vise à implanter les bureaux de l'association ainsi que l'accueil touristique en rez-de-chaussée et en pignon du bâtiment d'une part, et de créer un véritable restaurant d'autre part.

Il est proposé d'apporter deux modifications au projet initial :

- création d'une réserve sous forme d'appenti attenant au restaurant (environ 16 m²) ;
- création d'un appenti vitré en pignon, afin d'agrandir et de mieux matérialiser l'accueil, la proposition initiale ne semblant pas satisfaisante à l'Architecte des Bâtiments de France eu égard à ces deux préoccupations (environ 18 m²)

Le coût prévisionnel occasionné par ces modifications est le suivant :

24000 euros pour la réserve ;

12800 pour la partie accueil.

Ces augmentations portent le coût du réaménagement de la partie dédiée à l'association à 170 768 HT et de la partie restaurant à 135 877 euros HT soit un montant global de 306 645 euros HT.

Concernant la partie accueil, afin de financer cette augmentation, il est proposé de réaffecter des crédits restants sur l'action « investissements liés à l'offre » du projet de valorisation du site (action 38.1).

Les reliquats sont les suivants :

9352,5 euros pour l'état ;

4106,25 euros pour la région ;

5515 euros pour le département.

Dans le cas où la réaffectation serait acceptée par les financeurs le montant de l'autofinancement pour la Ciate serait de 36 231 euros pour la partie dédiée à l'association et de 71 779 euros pour la partie restaurant soit un autofinancement global de 108 009 euros.

Le conseil communautaire se prononce en faveur des modifications proposées et autorise le Président à solliciter le transfert des crédits sur cette action, à l'unanimité.

AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME D'AHUN

Dans le cadre de la procédure d'instruction de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Commune d'Ahun a sollicité l'avis de la Ciate sur ce dossier.

Au vu de ses compétences, la Ciate est principalement concernée par ce PLU sur sa compétence développement économique et assainissement.

En matière de développement économique, le dossier proposé prévoit la réalisation d'une zone d'activité route de Guéret, dont la localisation et la finalité a été validée lors d'un précédent conseil communautaire.

En ce qui concerne l'assainissement, les orientations prévues par le PLU ont été étudiées et validées par le service d'assainissement non collectif de la Ciate.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur du PLU d'Ahun à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'UNE SECRETAIRE A TEMPS PARTIEL EN CAE

Il est proposé de recruter une personne en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour réaliser des travaux de petit secrétariat :

- Pour une période de 6 mois renouvelable jusqu'à un maximum de 2 ans
- Sur 24 heures hebdomadaires.

Le coût mensuel est de 200 euros.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de ce recrutement à l'unanimité et autorise le Président à signer le contrat.

MOTION

M. Laîné propose de voter une motion concernant le devenir de la poste :

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,

Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011,

Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6100 bureaux de poste sur 17000 ont déjà été transformés en partenariats et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancées, des files d'attente qui s'allongent,

Considérant qu'en Europe les privatisations postales ont engendré baisse de la qualité du service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois,

Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,

Le Conseil Communautaire de la Ciate, réuni le 15 septembre à Janaillat se prononce Par 41 avis favorables et 1 avis contraire contre le changement de statut de La Poste, qui ouvre la voie à sa privatisation, et demande au contraire son développement avec les moyens humains et financiers nécessaires à son bon fonctionnement.

A Ahun, le 5 octobre 2009



**Le Président,
Jacky GUILLON**